

PROCES-VERBAL

de la séance du 25 novembre 2024, 19h00,
Collège Jean Kratzer - Salle 1.16 (1^{er} étage), Vevey

Présidente :	Mme	Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme	Akedjro	Halima
	M.	Bailly	Vincent
	Mme	Berrocal	Sabrina
	Mme	Bonafonte	Sabine
	Mme	Diaz	Tania
	Mme	Kaeser Meleder	Daphné
	M.	Méan	Ambroise
	Mme	Pagano	Samantha
	Mme	Rivier	Delphine
	Mme	Römer	Karine
	Mme	Roy	Nathalie
	M.	Vizio	Stéphane
	M.	Waser	Jonathan
Excusé-e-s :	M.	Christen	Jérôme
	Mme	Fawer	Manon
	Mme	Ferrari	Patricia
	M.	Krasniqi	Mergim
	Mme	Sailley Roller	Bénédicte
	Mme	Schaeli	Ochelio
	Mme	Wider-Nicoulaz	Myriam
Invité-e-s :	Mme	Giavina	Anne
	M.	Rupp	Yves

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet souhaite la bienvenue à M. Bailly au sein du Quart société civile. Il représente l'Association Lavaux Patrimoine mondial.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé.

3. Validation du procès-verbal

Le procès-verbal du 23 septembre 2024 est distribué en début de séance. Il sera validé lors de la prochaine séance afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance.

4. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport

Présentation des projets de réaménagement des préaux scolaires

Mme Murielle Pittet, chargée de projets, présente les projets de réaménagement des préaux scolaires ainsi qu'un résumé des projets déjà exécutés ou futurs au sein du Service de la famille, de l'éducation et du sport (voir présentation Powerpoint en annexe).

Retour sur la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2024

Ce point est mentionné dans la présentation précitée.

Point de situation sur le projet de rénovation du bâti scolaire (pavillons modulaires, etc.)

Mme Willommet informe que la Cour de droit administratif et public (CDAP) a récemment donné gain de cause au recours formulés contre le collège modulaire du Rivage. Cette décision entraîne un retard pour la première étape du projet « Ça grandit », qui vise à rénover et agrandir le bâti scolaire veveysan.

Initialement prévu pour l'été 2025, le projet prévoyait la construction de deux collèges provisoires afin de pallier le manque de salles de classe à Vevey. Ces installations devaient accueillir les élèves pendant la rénovation du Collège du Clos et d'autres établissements. La construction du collège modulaire en bois, destiné à être installé au nord du jardin du Rivage, avait été mise à l'enquête publique en juillet 2023.

À la suite de tentatives de conciliation, la Commune a levé les oppositions en octobre 2023. Les opposantes et opposants ont alors porté l'affaire devant la CDAP, qui leur a donné raison le 25 octobre 2024. La cour relève notamment que la réalisation d'un toit plat, proposé pour assurer une bonne intégration du bâtiment, n'est pas réglementaire et l'utilisation prévue de la rue Louis-Meyer comme préau, susceptible de poser des risques pour la sécurité des élèves. Considérant les délais et les risques, la Municipalité a décidé de ne pas faire recours au Tribunal Fédéral.

La construction du collège provisoire de l'Aviron sur la dalle du SIGE débutera en principe au mois de février 2025. Les premières classes y seront installées à la rentrée 2025-2026. Sa capacité ne suffira pas pour permettre le lancement des travaux de rénovations.

M. Bailly demande quels étaient les arguments avancés par les opposants. Mme Willommet répond que la CDAP a notamment relevé que la réalisation d'un toit plat, proposé pour assurer une bonne intégration du bâtiment, n'est pas réglementaire et l'utilisation prévue de la rue Louis-Meyer comme préau, susceptible de poser des risques pour la sécurité des élèves.

5. Rencontre et échange avec M. Yves Rupp, Commandeur de la Confrérie de la Saint-Martin

Changement de dates en 2025

M. Yves Rupp explique que depuis quelques années, une baisse de la fréquentation par les exposants et les visiteurs a été constatée lors de la foire de la Saint-Martin qui a lieu traditionnellement le deuxième mardi du mois de novembre. Il est également difficile de trouver des bénévoles durant la semaine.

La Confrérie de la Saint-Martin a donc décidé de changer de jour et de déplacer la Foire en fin de semaine. La 554^e Foire aura donc lieu du vendredi 31 octobre au dimanche 2 novembre 2025 afin de ne pas interférer avec la Foire de Brent. Elle débutera le vendredi avec le cortège des enfants au Flambeau et la Veillée du bœuf (ces animations avaient lieu auparavant le lundi). Les animations qui avaient lieu le mardi se dérouleront le samedi. La Confrérie envisage également d'organiser un brunch agricole le dimanche.

Possibilités de collaboration avec les écoles et l'ensemble des partenaires

Lorsque le changement de date a été évoqué au sein de la Confrérie, Mme Giavina a tout suite rendu attentif M. Rupp de la difficulté d'organiser un cortège avec les élèves le samedi matin. Ce cortège est une partie essentielle de la Foire, c'est pourquoi la Confrérie a sollicité une rencontre avec le CETV afin de tisser des liens et de voir dans quelle mesure celui-ci pourrait aider la Confrérie.

M. Rupp indique que la Confrérie souhaite mettre en scène la Saint-Martin et mettre en place des rencontres avec le monde agricole le dimanche. Il est envisagé d'organiser des ateliers comme la fabrication de nonettes.

Mme Willommet demande si la Confrérie a pensé à contacter les associations locales en lien avec la jeunesse. M. Rupp prend note de cette piste. Il estime néanmoins que le mieux serait la présence des enseignant.e.s avec leurs élèves qui auront pris le temps d'étudier cette tradition et de fabriquer des costumes pour cette occasion.

Mme Bonafonte indique, en sa qualité d'enseignante, qu'elle souhaite participer à la prochaine foire et que cela sera probablement le cas d'un certain nombre de ses collègues.

Mme Berrocal demande si les parents pourraient participer avec leurs enfants au cortège du samedi. M. Rupp est ouvert à la participation des enfants encadrés par leurs parents.

M. Waser propose qu'un flyer soit transmis à tous les élèves par le biais de l'école. Il souhaiterait également développer, en collaboration avec l'école, de la documentation afin de faire connaître la Foire de la Saint-Martin. La création d'une Task force comprenant également des représentant.e.s des établissements scolaires est évoquée.

M. Bailly a indiqué que l'Association Lavaux Patrimoine mondial a collaboré avec la HEP pour créer un magazine.

Mme Giavina indique qu'une documentation a été distribuée lors de la 550^e. Elle propose de la mettre à nouveau à disposition. Une version numérique pourrait être transmise à chaque nouvel.enseignant.e de Vevey.

Mme Willommet invite la Confrérie à prendre contact avec le Secteur éducation afin d'obtenir de l'aide pratique (impression de flyer et distribution, relais sur les réseaux sociaux de la Ville, etc.).

M. Rupp indique que la Confrérie se tient à disposition pour organiser des visites scolaires d'exploitation agricole et de faire le lien.

M. Vizio indique que les élèves de l'EPS participent en principe en vendant de la nourriture lors de la foire.

Mme Giavina prendra le pouls auprès de ses collègues lors de la plénière du 19 décembre 2024. M. Vizio informera également ses collègues du changement de dates annoncé pour la Foire 2025 et nous communiquerons les réactions à ce sujet. Ce point sera abordé à nouveau lors de la prochaine séance.

6. Informations du quart professionnel

Examen des éventuelles demi-journées de congé attribuées par le CETV en 2025

Mme Willommet aborde la question des deux demi-journées de congé pour 2025. M. Vizio indique qu'une réflexion est menée au sein de l'EPS autour de la semaine 38.

Mme Rivier propose d'offrir la deuxième demi-journée de congé le mercredi matin avant l'Ascension comme c'est le cas dans d'autres établissements de la région. Mme Giavina indique que, si pour des questions d'organisation familiale, les parents ne souhaitent pas que leurs enfants bénéficient de ce congé, les enseignants pourraient accueillir leurs élèves en petit groupe et faire ainsi des activités particulières. Mme Rivier s'interroge sur la pertinence de faire venir tous les enseignants. Mme Giavina informe que des représentant.e.s de l'EP ont récemment rencontré des directrices de structures préscolaires et parascolaires qui leur ont signalé que certains jeunes enfants étaient perturbés par la prise en charge dans le cadre des permanences organisées pendant les journées de formation des enseignants car ils ne connaissaient pas les encadrant.e.s.

Mme Willommet rappelle que la compétence du CETV est uniquement l'octroi de deux demi-journées de congés aux élèves. Le congé pour les enseignant.e.s est de la compétence de la Direction de l'établissement et de la DGEO.

La demi-journée de congé du vendredi après-midi du 27 juin 2025 est acceptée à l'unanimité.

Mme Diaz demande une confirmation que la prise en charge des enfants cet après-midi-là dans les structures d'accueil ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Mme Pilet se renseignera auprès de ses collègues du secteur famille afin de répondre précisément.

Pour cette année scolaire, il est proposé d'observer les demandes de congé « Joker » pour le mercredi qui précédera l'Ascension et d'en rediscuter pour l'année scolaire 2025-2026.

7. Informations du quart parents

Mme Kaeser Meleder fait un bref compte-rendu de l'Assemblée générale des parents d'élèves qui s'est tenue le mardi 5 novembre 2024 à 19h30 à l'Aula du collège du Clos. Elle mentionne que Mme Fawer a présenté les projets menés par son service durant l'année scolaire écoulée ainsi que les futurs projets qui seront développés durant l'année scolaire 2024-2025. Mme Diaz a présenté le rôle du Quart parents ainsi que les membres.

L'assemblée, composée de 35 personnes, a ensuite élu M. Mergim Krasniqi en qualité de nouveau représentant des parents d'élèves.

Comme décidé l'an dernier l'invitation a été transmise aux parents des 2'200 élèves des établissements scolaires de Vevey par le biais de l'agenda. Elle a également été diffusée sur les réseaux sociaux de la Ville.

A l'issue de l'Assemblée générale, une dizaine de parents se sont réunis à la station essence en face du collège. Mme Pilet suggère qu'un bref moment d'échange soit prévu à la fin de la prochaine assemblée avec quelques boissons et quelques petites choses à grignoter. Si nécessaire, M. Bailly informe que l'Association qu'il représente pourrait offrir quelques bouteilles de vin à cette occasion.

M. Bailly suggère que le CETV soit présenté aux parents des futurs 1P car cet organe est selon lui peu connu.

Mme Giavina propose que le CETV soit présenté lors des réunions des parents des futurs 1P, 3P ou 5P. Mme Rivier indique par le passé un des membres du Quart parents représentait le CETV lors de ces soirées. Mme Willommet suggère qu'un tournus entre le Quart parents et d'autres représentants du CETV soit envisagé. **Mme Pilet transmettra également la présentation du CETV pour que les diapositives Powerpoint soient intégrées à la présentation faite par l'Etablissement primaire.**

8. Informations du quart société civile

M. Waser demande s'il existe un document qui résume le débriefing de la fête des écoles 2024. **Mme Pilet transmettra la demande à ses collègues en charge du dossier.**

Mme Willommet indique qu'il y a eu une longue discussion sur le lieu et qu'en définitive, la fête sera maintenue aux jardins du Rivage le **jeudi 26 juin 2025**.

Mme Berrocal demande que le rôle du CETV soit clarifié dans le cadre de la fête des écoles. Mme Pilet rappelle les propos, tenus à plusieurs reprises par Mme Fawer, à savoir que la fête des écoles est un projet conçu et mené par les établissements scolaires qui collaborent ensuite avec les différents partenaires tels que le secteur éducation, CETV, etc.

Mme Willommet relancera le groupe de travail de la fête des écoles et tiendra le CETV informé de l'avancement du projet.

9. Divers et propositions individuelles

La Présidente informe que le CETV se réunira lors de quatre séances en 2025. Elles auront lieu au **collège Jean Kratzer** aux dates suivantes :

- Lundi 24 février 2025 de 19h00 à 21h00**
- Lundi 5 mai 2025 de 19h00 à 21h00**
- Lundi 29 septembre 2025 de 19h00 à 21h00**
- Lundi 8 décembre 2025 de 19h00 à 21h00**

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 20h55.

Annexe : ment.